

## Les Bourses de l'AREQ pour le soutien à la formation 2024-2025

### Présentation générale

L'AREQ Lac-Saint-Jean 02 D vous offre la possibilité de participer à l'obtention d'une bourse pour le soutien à la formation. La somme de 600 \$ est répartie également entre deux prix de 300 \$ à chacun des deux récipiendaires. Cette bourse vise à soutenir les membres de l'AREQ ou encore leurs proches inscrits dans une démarche de formation ou de perfectionnement. Le sujet d'étude peut être lié à un champ d'intérêt autant personnel (arts, communications, etc.) que professionnel (éducation, santé, etc.).

---

### Personnes admissibles

Le programme de bourses s'adresse aux membres réguliers de l'AREQ 02D ainsi qu'à leurs enfants ou petits-enfants (à condition qu'ils soient âgés de 12 ans et plus).

Les personnes élues au conseil sectoriel de l'AREQ et les membres de leur famille ne peuvent soumettre leur candidature.

Les candidates et candidats doivent être inscrits à un programme d'études offert par :

- Une institution publique reconnue par le ministère de l'Éducation (MEQ)
  - Un organisme d'éducation populaire reconnu par le MEQ, par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité (MESS).
- 

### Dossier de participation

Les candidates et candidats doivent remplir le formulaire de mise en candidature (voir annexe). Ce formulaire doit contenir les coordonnées de la personne, un texte de présentation portant sur son intérêt à la formation (maximum 250 mots) et une lettre de la personne directrice de l'établissement scolaire ou de l'organisme d'éducation populaire attestant la fréquentation à ladite formation.

Le formulaire et la lettre d'attestation doivent être acheminés à l'attention de la personne présidente de secteur de l'AREQ 02 D, **avant le 2 avril 2025**, soit à :

**Madame Guylaine Lachance**  
**398, rang 8 Sud, St-Bruno QC G0W 2L0**  
**Ou par courriel : [changeq@hotmail.fr](mailto:changeq@hotmail.fr)**

---

### Sélection et remise des bourses

La sélection des récipiendaires est confiée à des membres du conseil sectoriel. La remise des bourses a lieu lors de l'assemblée générale sectorielle.

---

Remplir et signer le formulaire ci-joint.

